

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE
au titre de la **PROMOTION INTERNE** au grade
de **RÉDACTEUR (avec et sans examen)**
et de **RÉDACTEUR PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE (avec examen)**

Envoyé en préfecture le 29/06/2022 10:55:51

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 01/07/2022

SLOW

ID : 044-284400025-20220628-22360SSAI-AI

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU** Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L216-2, L264-2, L325-38 à L325-43, L452-35, L523-1 et L523-5
- VU** la loi n° 2016-483 du 20.4.2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires article 42,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, article 24,
- VU** le décret n° 2012-924 du 30.07.2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- VU** l'arrêté du 15 avril 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'arrêté du 22 février 2022 portant modification des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique de ses collectivités et établissements affiliés,
- VU** l'application du quota fixé par le décret précité permettant d'offrir **11 postes à répartir** pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Considérant les **6 dossiers** reçus pour le grade de **rédacteur (avec examen)**, les **167 dossiers** reçus pour le grade de **rédacteur (sans examen)** et les **5 dossiers** reçus pour le grade de **rédacteur principal de 2^{ème} classe (avec examen)**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **rédacteur principal de 2^{ème} classe**, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :

2 Madame **IBRY** Anne-Cécile

ARTICLE 2

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **rédacteur**, au titre de la promotion interne est fixée comme suit à compter du 1^{er} juillet 2022 :

| | | | |
|----------|---------------------------------------|-----------|--------------------------------|
| 1 | Madame DIDIER Moïsa | 7 | Madame GROSEIL Sylvie |
| 3 | Madame CADIOT Véronique | 8 | Madame GAY Véronique |
| 4 | Madame STEIN Isabelle | 9 | Madame BARREAU Isabelle |
| 5 | Madame BOULARD DENIAUD Évelyne | 10 | Madame NOGUES Angélique |
| 6 | Madame MORICET Pauline | 11 | Madame RIGAULT Nathalie |

ARTICLE 3

Les modalités de réinscription sont notamment précisées à l'article L 325-39 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de gestion. La liste d'aptitude fera l'objet d'une publicité auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département de Loire-Atlantique et une attestation d'inscription sera notifiée aux agents concernés.

Fait à Nantes, le 28 juin 2022

Le Président,



Philip SQUELARD

Le président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.